

RAPPORT DE GESTION
AU 31 DÉCEMBRE 2013

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de gestion

PORTÉE DE L'ANALYSE FINANCIÈRE DE LA DIRECTION.....	1
MISE EN GARDE RELATIVE AUX ÉNONCÉS PROSPECTIFS.....	1
STATUTS, NATURE DES ACTIVITÉS ET CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION.....	1
LES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2013.....	2
FINANCEMENT.....	3
ENGAGEMENTS ET ACQUISITION DE PROPRIÉTÉS.....	3
TRAVAUX D'EXPLORATION.....	5
PERMIS ET AUTORISATIONS.....	7
INGÉNIERIE.....	10
RELATIONS AVEC LES COMMUNAUTÉS LOCALES ET LES INVESTISSEURS.....	10
STRATÉGIE ET PLAN D'ACTION.....	11
FRAIS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION ET FOURNITURES D'EXPLORATION.....	13
INFORMATION FINANCIÈRE SÉLECTIONNÉE ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION.....	15
RÉSULTATS D'EXPLOITATION.....	16
POLITIQUE SUR LES DIVIDENDES.....	17
SITUATION DE TRÉSORERIE ET FINANCEMENT.....	17
DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES.....	18
QUATRIÈME TRIMESTRE.....	19
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES AU 31 DÉCEMBRE 2013.....	20
ARRANGEMENT HORS BILAN.....	20
TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES.....	20
CONTRATS D'EMPLOI DE LA HAUTE DIRECTION.....	22
RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS.....	22
PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES ET ESTIMATIONS.....	22
NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE.....	22
INFORMATION SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION.....	22
INSTRUMENTS FINANCIERS.....	22
RISQUES ET INCERTITUDES.....	23
EFFICACITÉ DES CONTRÔLES ET DES PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION.....	25
ÉVALUATION DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE.....	25
INFORMATION ADDITIONNELLE ET DIVULGATION CONTINUE.....	25

RESSOURCES STRATECO INC.

Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

PORTÉE DE L'ANALYSE FINANCIÈRE DE LA DIRECTION

L'analyse qui suit doit se lire en parallèle avec les états financiers annuels de Ressources Strateco inc. (« la Société ») pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012. Les états financiers audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 et les données comparatives ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») s'appliquant à la Société. À moins d'indication contraire, tous les montants sont en dollars canadiens.

MISE EN GARDE RELATIVE AUX ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les sections de ce rapport de gestion, portant sur la stratégie et le plan d'action de la Société et de sa filiale Exploration SeqUr inc., sur ses activités d'exploration et sur l'information financière qui reflètent les attentes actuelles de la Direction, renferment des « énoncés prospectifs ». Ces énoncés doivent être interprétés selon le contexte, particulièrement les énoncés qui reflètent les opinions, les estimations et les attentes de la Société face aux événements et aux résultats futurs. Ces énoncés prospectifs dépendent d'un certain nombre de facteurs et comportent certains risques et incertitudes et il n'y a aucune garantie que ces énoncés s'avéreront exacts. Les facteurs pouvant faire varier de façon importante les résultats, les activités et les événements futurs par rapport aux attentes exprimées expressément ou implicitement dans ces énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, la volatilité du prix de l'uranium, les risques liés à l'industrie minière, les incertitudes relatives à l'estimation des ressources minérales, les besoins additionnels de financement et la capacité de la Société à obtenir ces financements ainsi que les conséquences résultant des délais importants et imprévus reliés à l'obtention d'un certificat d'autorisation provincial requis pour la poursuite des activités pour lequel la Société a dû entreprendre des procédures judiciaires dont les conclusions demeurent incertaines. Ces risques et incertitudes sont décrits dans le présent rapport de gestion et dans la notice annuelle déposés sur SEDAR.

STATUTS, NATURE DES ACTIVITÉS ET CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

La Société a été constituée en corporation en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, par statuts de constitution datés du 13 avril 2000.

Les activités de la Société portent essentiellement sur l'exploration de propriétés minières en vue de leur exploitation commerciale. La Société n'exploite présentement aucune propriété minière. La Société détient dans son portefeuille un intérêt de 100 % dans trois propriétés minières et des participations dans trois propriétés minières, toutes situées au Québec. Ces propriétés totalisent 792 titres miniers pour une superficie de 42 002 hectares (420 km²). La Société poursuit ses efforts pour l'avancement du projet Matoush. Hormis certains projets situés dans le bassin d'Athabasca en Saskatchewan, le projet Matoush, situé dans les monts Otish au nord du Québec, peut être considéré un des projets d'exploration ayant les plus fortes teneurs uranifères au monde. De plus, la Société a l'option d'acquérir des participations dans quatre propriétés minières, situées en Saskatchewan, qui totalisent 18 titres miniers couvrant une superficie de 45 271 hectares. La Société a pour objectifs le développement de nouvelles propriétés uranifères en Saskatchewan, et l'avancement de son projet Matoush au Québec.

La Société devra obtenir périodiquement de nouveaux fonds pour poursuivre ses activités et, malgré le fait qu'elle y soit parvenue dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir.

LE MARCHÉ DE L'URANIUM

Depuis le début des années 2000, le marché de l'uranium a pris beaucoup d'envergure en raison des avantages qui en découlent et des besoins enregistrés dans de nombreux secteurs d'activités. La demande croissante d'énergie, notamment des pays émergents tels que la Chine et l'Inde, les enjeux environnementaux ainsi que la disponibilité de la ressource pour une exploitation à grande échelle sont quelques facteurs qui expliquent la reprise du marché de l'uranium. Le prix au comptant (« spot ») de l'uranium est passé d'environ 10 \$ US / livre, en 2002, à un sommet de 137 \$ US / livre, en 2007.

RESSOURCES STRATECO INC.

Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

Les événements de Fukushima au Japon, survenus le 11 mars 2011, ont toutefois affecté le marché de l'uranium. Le prix « spot » de l'uranium de même que tous les indices des sociétés uranifères ont connu une baisse importante. Il s'en est suivi une période d'incertitude notamment liée à la fin du programme nucléaire allemand et à la possibilité que le Japon ne redémarre pas ses réacteurs. En 2013, le prix « spot » moyen de l'uranium était d'environ 38 \$ US / livre, alors que le prix moyen à long terme était d'environ 54 \$ US / livre. En janvier 2014, le prix « spot » de l'uranium était d'environ 35 \$ US / livre.

De nombreux analystes sont optimistes quant à l'avenir du marché de l'uranium. Malgré les récessions financières et les événements de Fukushima, la demande énergétique continue de croître. Les besoins en énergie sont tels que les projets d'énergie nucléaire se développent à travers le monde. De nombreux pays comme la Chine, le Royaume-Uni, l'Inde, la Russie, les États-Unis, la Corée du Sud et les Émirats arabes unis prévoient l'expansion de leur capacité nucléaire. Plus de 45 pays qui n'ont pas de programme nucléaire considèrent actuellement cette option. Une augmentation de 20 % de la demande en uranium est prévue d'ici 2020 et de 61 % d'ici 2030 (UxC, 2013).

Il y a 434 réacteurs nucléaires à travers le monde (février 2014) répartis dans une trentaine de pays et plus de 70 réacteurs sont en construction dans 13 pays, principalement en Asie. La Chine opère actuellement 20 réacteurs, 28 sont en construction, 58 sont prévus dans les huit à dix prochaines années et 118 réacteurs sont proposés à l'intérieur des 15 prochaines années. En Russie, 10 réacteurs sont actuellement en construction, alors que 31 autres sont planifiés. L'Inde veut augmenter sa capacité nucléaire avec 18 nouveaux réacteurs prévus dans les huit à dix prochaines années et 39 réacteurs proposés à l'intérieur des 15 prochaines années. À cet effet, le nouvel Accord de coopération nucléaire entre le Canada et l'Inde, qui est entré en vigueur le 27 septembre 2013, ouvre de nouveaux marchés aux entreprises canadiennes qui exportent de l'uranium. Au total, la construction de plus de 173 réacteurs nucléaires est prévue au cours des prochaines années (World Nuclear Association, 2014).

Les pays qui ont mis fin à leur programme nucléaire à la suite des événements survenus au Japon représentent un faible pourcentage de la demande mondiale en énergie nucléaire. Le nombre de réacteurs nucléaires en construction n'a jamais été aussi élevé que depuis le développement rapide connu dans les années 1980. Le nucléaire est donc toujours d'actualité et les années à venir sont prometteuses.

LES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2013

Au cours de l'année 2013, la Société a consacré tous ses efforts afin d'obtenir la dernière autorisation nécessaire pour commencer les travaux d'exploration souterraine du projet uranifère Matoush, soit celle du ministère québécois du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (« MDDEFP »). Après plus de sept ans de travail acharné pour développer un projet uranifère à très fort potentiel au Québec et après avoir reçu les autorisations de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (« CCSN »), du ministre fédéral de l'Environnement ainsi qu'une recommandation positive du comité d'évaluation provinciale (« COMEX ») pour le projet Matoush, la Société demeure extrêmement motivée et plus que jamais déterminée à obtenir gain de cause.

Le 15 mai 2013, la Société a annoncé qu'elle a dû déprécier un montant de 87 241 070 \$, en date du 31 mars 2013, à la suite de la décision du ministre du MDDEFP de ne pas émettre de certificat d'autorisation pour le projet uranifère Matoush avant que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (« BAPE ») n'ait rendu son rapport sur la filière uranifère au Québec.

Le 29 mai 2013, la Société a tenu son assemblée annuelle générale et extraordinaire des actionnaires. À cette occasion, le conseil d'administration de la Société a reçu un fort appui des actionnaires; le mandat des administrateurs a été reconduit avec une moyenne de 98,8 % d'appui. Ces résultats témoignent d'une grande confiance des actionnaires envers le conseil d'administration et démontrent que les actions entreprises jusqu'à maintenant sont fortement supportées et encouragées.

Le 12 août 2013, la Société a annoncé la clôture d'un financement privé sans l'entremise d'un courtier pour un montant de 822 319 \$ souscrit par un initié, Sentient Executive GP IV, Limited (« Sentient IV »), faisant partie du Groupe Sentient. Le produit du financement a, entre autres, été utilisé par la Société pour la poursuite des procédures judiciaires entamées dans le cadre du projet uranifère Matoush.

RESSOURCES STRATECO INC.

Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

Le 4 décembre 2013, la Société a procédé à la signature d'une lettre d'entente avec le Groupe Sentient (« Sentient »). La lettre d'entente concerne l'octroi d'un nouveau prêt de trois millions de dollars et les modifications à être apportées dans le cadre de la convention de billets convertibles d'un montant total de 14 905 000 \$, datée de janvier 2010. La transaction a été complétée le 20 décembre 2013.

Le 5 décembre 2013, la Société a signé une entente formelle avec Les Métaux Stratégiques du Canada (« Métaux Stratégiques ») pour la vente de la propriété Apple, située dans la région de la Baie-James au nord du Québec.

Le 16 décembre 2013, la Société a signé une entente d'option avec Denison Mines Corp. (« Denison ») afin d'acquérir jusqu'à 60 % d'intérêt dans le projet Jasper Lake, qui comprend les propriétés Jasper Lake, Minor Bay, Ahenakew Lake et North Wedge, stratégiquement localisées dans la partie est du bassin d'Athabasca, en Saskatchewan.

FINANCEMENT

Le 12 août 2013, la Société a clôturé un placement privé avec Sentient IV, sans l'entremise d'un courtier, totalisant 16 446 389 actions ordinaires à un prix de 0,05 \$ l'action pour un produit brut de 822 319 \$. Sentient IV a reçu 328 927 actions additionnelles évaluées à 16 446 \$ représentant 2 % du produit brut du placement à titre de frais de transaction. La Société a aussi encouru des dépenses au montant de 26 734 \$ couvrant des honoraires et autres frais engagés.

Le produit du financement a été utilisé par la Société, notamment, pour la poursuite des procédures judiciaires et administratives entamées dans le cadre du projet uranifère Matoush afin d'obtenir le dernier certificat d'autorisation provincial nécessaire pour commencer la phase d'exploration souterraine.

Le 20 décembre 2013, Sentient IV, a consenti à la Société un prêt d'un terme de deux ans, au montant de 3 000 000 \$. Ce prêt est garanti par une hypothèque de premier rang sur l'ensemble des actifs de la Société et porte intérêt au taux de 10 % payable à l'option de la Société en argent ou par l'émission d'actions ordinaires sur une base trimestrielle. Également le 20 décembre 2013, des modifications ont été apportées à la convention des billets convertibles d'un montant de 14 905 000 \$, intervenue en janvier 2010, qui reporte, entre autres, de février 2015 à février 2016, l'échéance de ces billets.

Cette transaction a, entre autres, permis la signature d'une entente d'option avec Denison, le 16 décembre 2013, afin d'acquérir jusqu'à 60 % d'intérêt du projet Jasper Lake en Saskatchewan. De plus, elle permettra le maintien du projet Matoush, l'acquisition de propriétés uranifères hors du Québec et la continuation des procédures légales entreprises pour obtenir le certificat d'autorisation provincial pour le projet Matoush.

Le 20 décembre 2013, la Société a remboursé en entier le prêt de 3 000 000 \$ de Sentient IV, conclu le 20 décembre 2012, ainsi que les intérêts encourus.

ENGAGEMENTS ET ACQUISITION DE PROPRIÉTÉS

Propriété Pacific-Bay Matoush

En 2013, la Société qui détient un intérêt indivis de 60 % sur la propriété Pacific-Bay Matoush, a agi à titre de gérante de l'entreprise en coparticipation dans laquelle Pacific Bay Minerals Ltd. détient un intérêt indivis de 40 %. La Société pourra demeurer la gérante de l'entreprise en coparticipation aussi longtemps qu'elle détiendra un intérêt indivis de 50 % sur la propriété.

RESSOURCES STRATECO INC.

Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

Propriété Mistassini

Il en était de même, en 2013, dans l'entreprise en coparticipation concernant la propriété Mistassini dans laquelle la Société détient un intérêt de 60 % et Ressources Majescor inc. un intérêt de 40 % sur les droits d'uranium de la propriété. La Société agira à titre de gérante de l'entreprise en coparticipation aussi longtemps qu'elle détiendra un intérêt de 50 % sur les droits d'uranium de la propriété.

Propriété Apple

Le 5 décembre 2013, la Société a signé une entente formelle avec Métaux Stratégiques pour l'acquisition de la propriété Apple, située dans la région de la Baie-James au nord du Québec.

En vertu de l'entente, Métaux Stratégiques acquiert 100 % de la propriété Apple que détenait la Société à 100 % en contrepartie d'un paiement en espèce de 10 000 \$ et l'émission de 4 000 000 d'actions ordinaires de Métaux Stratégiques. L'entente est aussi assujettie d'une redevance de 2 % du produit net de fonderie (« NSR »), en faveur de Mines Virginia inc., dont 1 % est rachetable pour 1 000 000 \$, qui est transférée et assumée par Métaux Stratégiques en vertu de l'entente. Les actions ordinaires émises à la Société seront soumises à des périodes de restriction de revente se détaillant comme suit :

- 800 000 actions ordinaires, 4 mois suivant l'approbation finale de la bourse de croissance TSX;
- 800 000 actions ordinaires, 9 mois suivant l'approbation finale de la bourse de croissance TSX;
- 800 000 actions ordinaires, 12 mois suivant l'approbation finale de la bourse de croissance TSX;
- 800 000 actions ordinaires, 18 mois suivant l'approbation finale de la bourse de croissance TSX; et
- 800 000 actions ordinaires, 24 mois suivant l'approbation finale de la bourse de croissance TSX.

La propriété Apple est constituée de 147 titres miniers couvrant 75 km² et est située 80 km au sud-est de Radisson sur le territoire de la Baie-James.

Métaux Stratégiques a acquis la propriété Apple pour son potentiel aurifère et compte y effectuer des travaux d'exploration au cours de la prochaine année.

Projet Jasper Lake

Le 16 décembre 2013, la Société a signé une entente d'option avec Denison concernant le projet Jasper Lake, situé en Saskatchewan. La Société peut acquérir jusqu'à 60 % d'intérêt dans ce projet qui comprend quatre propriétés de Denison, soit Jasper Lake, Minor Bay, Ahenakew Lake et North Wedge. Cette entente peut être transférée à une société affiliée. La Société sera l'opérateur du projet pendant la période d'option.

Selon les termes de l'entente, afin d'obtenir une première tranche de 49 % d'intérêt indivis dans le projet, la Société devra faire des paiements comptants de 1 000 000 \$ de dollars et dépenser 4 000 000 \$ de dollars en travaux d'exploration sur trois ans. Les paiements seront échelonnés comme suit :

- 100 000 \$ dans les dix premiers jours suivants la signature de l'entente (fait le 23 décembre 2013);
- 250 000 \$ avant le 30 juin 2014;
- 350 000 \$ avant le 30 juin 2015;
- 300 000 \$ avant le 30 juin 2016.

De plus, un minimum de 1 000 000 \$ de dollars devra être dépensé en exploration avant le 31 décembre 2014.

Selon l'entente, afin d'obtenir un intérêt supplémentaire de 11 %, pour un intérêt total indivis de 60 %, la Société devra faire des paiements additionnels de 2 000 000 \$ de dollars et dépenser 8 000 000 \$ de dollars en travaux d'exploration au cours des trois années subséquentes. Les paiements à Denison seront de :

- 200 000 \$ dans les dix premiers jours suivants la signature d'une lettre indiquant l'intention d'acquérir l'intérêt supplémentaire de 11 %;
- 500 000 \$ avant le 30 juin 2017;
- 700 000 \$ avant le 30 juin 2018;
- 600 000 \$ avant le 30 juin 2019.

RESSOURCES STRATECO INC.

Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

TRAVAUX D'EXPLORATION

Ressources – Personne qualifiée : Monsieur Jean-Pierre Lachance, vice-président exécutif & exploration et relations avec les communautés de la Société remplit les conditions et est reconnu comme une personne qualifiée selon les dispositions du *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers L.R.Q. c. v-1.1, r.15*. Monsieur Lachance a supervisé l'établissement des renseignements constituant le fondement de l'information technique et a approuvé l'information. Monsieur Lachance a vérifié les données, notamment les données d'échantillonnage, d'analyse et d'essai sur lesquelles reposent les renseignements ou opinions contenus dans l'information écrite ci-après, en utilisant un processus lui permettant de confirmer que les données ont été produites selon les procédés appropriés, qu'elles ont été correctement transcrites à partir de la source originale et qu'elles peuvent être utilisées.

Les ressources minérales pour le projet Matoush, divulguées dans le « Technical Report on the Mineral Resource Update for the Matoush Project, Central Québec, Canada », daté du 15 février 2012, ont été estimées par monsieur David Ross, M. Sc., P. Géo., employé de Roscoe Postle Associates (« RPA »), auparavant Scott Wilson RPA, indépendant de la Société. Les ressources minérales divulguées dans le mémorandum intitulé « Matoush Mineral Resource Update », daté du 3 décembre 2012, ont aussi été estimées par monsieur David Ross, M. Sc., P. Géo. En vertu de son éducation et de son expérience pertinente, M. Ross est reconnu à titre de « personne qualifiée » pour les besoins de la Norme canadienne 43-101. Les ressources minérales ont été classifiées en accord avec les Normes de l'ICM sur les définitions pour les ressources minérales et réserves minérales (novembre 2010). Monsieur Ross a lu et approuvé le contenu de ce rapport de gestion concernant la divulgation de l'estimation des ressources minérales du projet Matoush.

Les protocoles d'assurance de la qualité et de contrôle sont décrits en détail à l'annexe A de la notice annuelle 2013 déposée sur SEDAR. Cette note présente une description technique des procédures analytiques, des méthodes d'échantillonnage, des protocoles d'assurance de la qualité et de contrôle de la qualité mis en œuvre dans le cadre du programme d'exploration. Cette description technique peut aussi être consultée sur le site web de la Société à www.strateco.ca dans la section « Assurance et contrôle de la qualité - QA/QC ».

PROJET MATOUSH (QUÉBEC)

(Composé des propriétés Matoush, Matoush Extension, Eclat et Pacific-Bay-Matoush)

Le projet Matoush, situé dans les monts Otish au nord du Québec à environ 275 km au nord de Chibougamau, est constitué des propriétés Matoush, Matoush Extension et Eclat, toutes détenues à 100 % et de la propriété Pacific Bay-Matoush sur laquelle la Société a un intérêt indivis de 60 %. Le projet Matoush comprend actuellement 590 titres miniers sur une superficie totalisant 31 195 hectares (312 km²).

À la suite de l'obtention d'excellents résultats révélés par la dernière estimation des ressources du projet Matoush, réalisée en décembre 2012 par RPA (ressources indiquées : 586 000 tonnes à une teneur de 0,95 % U₃O₈ contenant 12,33 millions de livres U₃O₈ ; ressources inférées : 1,69 million de tonnes à une teneur de 0,44 % U₃O₈ contenant 16,44 millions de livres U₃O₈), la Société a commencé l'année 2013 en planifiant une campagne de forage significative d'environ 10 000 mètres sur le gisement Matoush. En effet, le succès engendré par l'accroissement de 58 % des ressources indiquées a convaincu la Société de planifier une campagne de forage 2013 similaire à celle de l'année 2012. L'objectif de la nouvelle campagne était non seulement d'obtenir une meilleure définition des lentilles minéralisées, mais également une augmentation de la quantité des ressources présentes sur le projet.

Les délais et circonstances entourant l'obtention du certificat d'autorisation du MDDEFP pour la phase d'exploration souterraine ont entraîné l'arrêt des travaux d'exploration du projet Matoush. Étant donné que la Société a concentré tous ses efforts sur les procédures judiciaires visant l'obtention de l'autorisation du MDDEFP et que les effectifs de la Société ont été réduits en raison des délais encourus, il n'y a pas eu de forages sur le gisement Matoush au cours de l'année 2013.

Au cours du deuxième trimestre, l'ensemble des rapports pour le dépôt des travaux d'exploration statutaires a été complété.

RESSOURCES STRATECO INC.

Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

Au cours du troisième trimestre 2013, la compagnie Groupe Forage Major Drilling International inc., présente sur le site du projet Matoush depuis 2006, a procédé à la démobilitation des foreuses et du matériel associé.

Au cours des deux derniers trimestres, l'équipe de géologie a analysé le potentiel de différents projets d'exploration d'uranium à l'extérieur du Québec, principalement en Saskatchewan, en vue de diversifier ses activités dans une région où l'exploration et l'exploitation de l'uranium sont bien reconnues.

PROJET JASPER LAKE (SASKATCHEWAN)

(Composé des propriétés Jasper Lake, Minor Bay, Ahenakew Lake et North Wedge)

Le 16 décembre 2013, la Société a signé une entente d'option avec Denison concernant le projet Jasper Lake pour lequel elle peut acquérir jusqu'à 60 % d'intérêt. La Société est très heureuse de cette entente qui lui permet une présence importante dans le prolifique bassin d'Athabasca, en plus d'allier son expertise reconnue à la réputation enviable et l'expérience de longue date de Denison. La Société est l'opérateur du projet pendant la période d'option.

Selon les termes de l'entente, afin d'obtenir une première tranche de 49 % d'intérêt indivis dans le projet Jasper Lake, la Société fera des paiements comptants d'un million de dollars et dépensera quatre millions de dollars en travaux d'exploration sur trois ans, dont un minimum d'un million de dollars sera dépensé en exploration en 2014. De plus, afin d'obtenir un intérêt supplémentaire de 11 %, pour un intérêt total indivis de 60 % majoritaire, la Société devra faire des paiements additionnels de deux millions de dollars et dépensera huit millions de dollars en travaux d'exploration au cours des trois années subséquentes, soit jusqu'en 2019.

En début d'année 2014, la Société a donné un mandat à RPA pour la réalisation de quatre études techniques (en cours) sur les propriétés du projet Jasper Lake, en Saskatchewan.

D'autre part, l'équipe de géologie de la Société a débuté une compilation exhaustive des travaux antérieurs réalisés sur chacune des quatre propriétés du projet Jasper Lake.

Finalement, à la mi-février, deux forages totalisant 402 mètres ont été réalisés par la Société sur la propriété North Wedge pour vérifier une anomalie géophysique. Un budget de 125 000 \$ a été alloué pour ces travaux.

Le projet Jasper Lake, composé des propriétés Jasper Lake, Minor Bay, Ahenakew Lake et North Wedge, est stratégiquement localisé dans la partie est du bassin d'Athabasca en Saskatchewan, chevauchant à la fois des grès d'Athabasca et le socle du domaine de Wollaston. Les 18 titres miniers actifs non contigus du projet couvrent une superficie de 45 271 hectares et occupent une position enviable; ils sont localisés près de gisements uranifères prolifiques, dont Cigar Lake et Rabbit Lake qui se trouvent à moins de 12 km des limites du projet. L'accès à la propriété est facilité par la route provinciale 905 qui relie La Ronge à Points North, dans le Nord de la Saskatchewan.

Propriété Jasper Lake

Jasper Lake est une propriété de 3 993 hectares contenue dans un seul titre minier; elle représente environ 9 % de la superficie du projet Jasper Lake. La propriété est accessible par la route entre Points North et Cigar Lake et est localisée à moins de 12 km de la future mine uranifère Cigar Lake. Des travaux réalisés antérieurement ont déjà localisé un conducteur géophysique potentiellement propice dans la partie boréale du titre minier. La propriété se trouve exclusivement à l'intérieur du bassin d'Athabasca.

RESSOURCES STRATECO INC.

Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

Propriété North Wedge

North Wedge est une propriété de 4 227 hectares contenue dans un seul titre minier; elle représente environ 9 % de la superficie du projet Jasper Lake. La propriété est accessible par la route entre Points North et Cigar Lake. Elle est localisée environ à 25 km de la future mine uranifère Cigar Lake et approximativement à 5 km du gisement West Bear. Des travaux de forages sont prévus en priorité sur cette propriété pour identifier la localisation et l'importance d'un conducteur géophysique identifié par levé aéroporté historique. La propriété se trouve entièrement à l'intérieur du bassin d'Athabasca où l'épaisseur des sédiments est inférieure à 100 mètres.

Propriété Ahenakew Lake

Ahenakew Lake est une propriété de six titres miniers non contigus qui couvrent une superficie totale de 14 147 hectares, soit environ 31 % de la superficie du projet Jasper Lake. La propriété est traversée par la route provinciale 905 et est localisée à moins de 10 km de la mine Rabbit Lake. Elle se trouve en périphérie du Lac Wollaston et chevauche le bassin d'Athabasca et le socle archéen du domaine de Wollaston. La propriété se trouve à moins de 6 km des gisements Horseshoe-Raven et à moins de 3 km du gisement West Bear. Plusieurs anomalies géophysiques sont présentes sur la propriété et la priorisation des cibles est en cours.

Propriété Minor Bay

Minor Bay est une propriété de dix titres miniers non contigus qui couvrent une superficie totale de 22 884 hectares, soit environ 51 % de la superficie du projet Jasper Lake. La propriété est traversée par la route provinciale 905 et est localisée à moins de 17 km de la mine Rabbit Lake et à moins de 6 km du gisement West Bear. La propriété est en périphérie du Lac Wollaston et se trouve principalement sur le domaine Wollaston du socle archéen.

PERMIS ET AUTORISATIONS

PROCÉDURES JUDICIAIRES ET ADMINISTRATIVES

Depuis le début du projet Matoush, en 2006, la Société a travaillé sans relâche pour passer à travers un long processus visant à répondre aux normes en vigueur et satisfaire la réglementation provinciale et fédérale en ce qui a trait aux projets uranifères. Après la réalisation de nombreuses études environnementales, sociales, économiques et techniques, la Société a finalement obtenu les autorisations du ministre fédéral de l'Environnement, de la CCSN ainsi qu'une recommandation positive du comité d'évaluation provinciale pour le programme d'exploration souterraine du projet Matoush. De plus, depuis le début du processus d'autorisation, la Société a obtenu, au niveau provincial seulement, plus d'une vingtaine d'attestations, de certificats, d'autorisations et de baux.

Rappelons que la décision du ministre du MDDEFP (le « ministre ») relativement à l'octroi du certificat d'autorisation pour le programme d'exploration souterraine du projet Matoush était attendue depuis le mois d'août 2011. En raison de l'écoulement du temps et de l'absence de décision de la part du ministre, la Société a transmis à ce dernier, le 13 novembre 2012, une lettre par laquelle elle lui demandait de rendre une décision en égard de l'autorisation relative au projet Matoush, et ce, avant le 28 novembre 2012. Aucune décision n'avait été rendue.

Après plus de 18 mois d'attente et face à l'absence de décision, la Société a déposé, le 17 janvier 2013, une requête en *mandamus* et jugement déclaratoire à la Cour supérieure du Québec (« Cour ») visant, entre autres, à ce que le ministre rende une décision.

La Société, par sa requête, sollicitait une décision relative au prononcé d'une autorisation du ministre, conformément à l'article 164 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. De plus, en ce qui concerne la requête pour le jugement déclaratoire, la Société demandait au juge de déclarer nulle et de nul effet une des conditions énoncées dans le rapport du COMEX ayant pour effet de déléguer un pouvoir du gouvernement provincial à un tiers en exigeant la ratification d'une entente écrite sur l'acceptabilité sociale.

La Société a ensuite déposé, le 7 février 2013, dans le cadre de la requête en *mandamus* et jugement déclaratoire, une demande de gestion particulière de sa cause afin que le Juge en chef associé de la Cour désigne un juge qui aurait la charge d'assurer le bon déroulement de l'instance. Cette demande a été accueillie favorablement; l'honorable juge Danielle Blondin a été nommée à cet effet.

RESSOURCES STRATECO INC.

Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

Le 20 mars 2013, lors de la première séance de gestion de sa requête en *mandamus* et jugement déclaratoire tenue à Québec, la Société a informé la Cour de sa décision d'amender sa procédure afin que sa requête soit uniquement limitée à la demande de *mandamus*. Cette décision a été prise afin d'accélérer le processus judiciaire.

Le 28 mars 2013, le ministre a annoncé la réalisation d'études sur la filière uranifère en vue de confier un mandat au BAPE. Ce mandat, qui était originalement prévu à l'automne 2013, porterait sur les impacts environnementaux et sociaux de l'exploration et de l'exploitation de cette filière au Québec. Le ministre a également tenu à préciser que, d'ici à ce que le BAPE dépose son rapport, aucun certificat d'autorisation ne serait émis pour des projets d'exploration et d'exploitation d'uranium sur l'ensemble du territoire québécois.

Cette annonce a profondément choqué la Société, d'autant plus que la Direction en a été avisée par le ministre moins de deux heures avant l'annonce publique, alors que certains groupes de pression en ont été informés avant la Société. À la suite du moratoire imposé par le ministre, la Société a amendé sa requête en *mandamus*; la Société a déposé, le 22 avril 2013, de nouvelles requêtes à la Cour et transmis une mise en demeure au gouvernement du Québec.

Dans un premier temps, la Société a signifié au ministre une mise en demeure en dommages et intérêts pour un montant initial de 16 000 000 \$. Cette somme représente la perte de capitalisation boursière enregistrée au 1^{er} avril 2013 depuis l'annonce du ministre.

La Société, par l'entremise de ses procureurs, a avisé le ministre qu'elle le tenait responsable des dommages subis en raison des fautes commises jusqu'à maintenant et qu'elle avait déjà transmis les instructions nécessaires afin qu'une procédure judiciaire soit instituée en vue d'obtenir des dommages compensatoires et punitifs.

La Société entend réserver ses droits pour toutes réclamations futures s'il advenait que des délais indus dont elle est victime se poursuivent et entraînent la perte irrémédiable du projet Matoush. Dans de telles circonstances, une somme additionnelle s'ajouterait à la réclamation. Celle-ci viserait alors à compenser la perte de la valeur du projet, dont le montant reste à être déterminé, de même que la perte de plus de 123 000 000 \$ investis jusqu'à présent.

Dans un deuxième temps, la Société a amendé sa requête en *mandamus* qui, à l'origine, demandait à la Cour d'ordonner au ministre de rendre une décision au sujet du certificat d'autorisation. La Société demandait désormais au tribunal qu'il ordonne au ministre d'émettre le certificat d'autorisation.

Dans un troisième temps, la Société a demandé au tribunal qu'il émette une ordonnance de sauvegarde. La Société est d'avis que notamment par sa position exprimée dans son communiqué du 28 mars 2013, ainsi que dans ses déclarations publiques subséquentes, le gouvernement a rompu l'équilibre existant entre les parties. L'effet était tel que, sans l'obtention rapide d'une mesure de sauvegarde et de redressement, la Société ne pourrait vraisemblablement maintenir en place les installations du camp Matoush et acquitter les dépenses essentielles à la viabilité du projet jusqu'au prononcé d'un jugement par le tribunal. Compte tenu des circonstances, la Société a pris les mesures qui s'imposaient afin de réduire, au maximum, ses dépenses et tenter de conserver la viabilité du projet jusqu'au jugement final.

Considérant l'urgence de la situation, la balance des inconvénients, le fait qu'un préjudice grave et irréparable serait causé à la Société et l'apparence d'illégalité de la position du gouvernement, la Société a demandé à la Cour d'ordonner au gouvernement de verser une somme variant de 420 000 \$ à près de 800 000 \$ le dernier jour de chaque mois à compter du 31 mai 2013, et ce, jusqu'au 30 septembre 2013 minimalement. Ces montants correspondaient au manque à gagner entre les liquidités disponibles de la Société et les montants nécessaires à l'acquittement des dépenses essentielles visant à assurer la viabilité du projet Matoush. Les audiences pour la sauvegarde ont eu lieu les 13 et 14 juin à la Cour supérieure du Québec.

Suite à ces audiences, la Société a reçu, le 21 juin 2013, un avis préalable du ministre indiquant qu'il entendait « refuser de délivrer le certificat d'autorisation concernant le projet d'exploration souterraine sur la propriété Matoush » en raison de « l'absence d'une acceptabilité sociale suffisante ». Ce même avis préalable accordait à la Société un délai de 60 jours, par la suite révisé à 90 jours, afin qu'elle présente au ministre ses « observations » quant à l'intention de ce dernier de refuser la délivrance du certificat d'autorisation recherché.

RESSOURCES STRATECO INC.

Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

Le 5 juillet 2013, le ministre a présenté une requête en rejet des procédures en *mandamus* de la Société.

Le 31 juillet 2013, la Cour a rendu un jugement rejetant la requête de la Société pour obtenir une mesure de sauvegarde. L'un des motifs du jugement est que la Cour ne pouvait, à ce stade des procédures, présumer de la décision finale du dossier sur la requête principale en *mandamus*.

Le 15 août 2013, la Société a accepté, à la demande du ministre, de suspendre les procédures judiciaires en cours. En échange, le MDDEFP a donné une extension de 30 jours à la Société pour présenter ses observations sur l'avis préalable du ministre et a fourni une partie des documents et des informations demandés par la Société. Selon l'entente de suspension des procédures convenue en cour entre la Société et le MDDEFP, le ministre avait 30 jours à la suite du dépôt des observations de la Société pour rendre sa décision quant à l'octroi du certificat d'autorisation; sinon, la suspension des procédures judiciaires pouvait prendre fin.

Le 20 septembre 2013, la Société a fait parvenir au ministre, à l'intérieur du délai prescrit, ses observations visant à démontrer que l'intention du ministre de refuser l'émission du certificat d'autorisation pour le projet Matoush, en raison de « l'absence d'une acceptabilité sociale suffisante », n'est pas justifiée. La Société est d'avis que le ministre disposait de tous les éléments nécessaires pour prendre une décision favorable à l'égard du projet Matoush.

Dans ses observations, sans reconnaître que la « suffisance d'acceptabilité sociale » constitue un motif pertinent dans la prise de décision du ministre, la Société déplore l'absence de législation, directives, politiques, guides ou autres documents pouvant fournir une bonne compréhension de ce qu'est l'acceptabilité sociale au Québec. De plus, la Société a indiqué au ministre que l'acceptabilité sociale d'un projet ne peut se limiter à une seule partie prenante, en l'occurrence les Cris. Le ministre ne peut abdiquer son pouvoir et accorder un droit de veto aux Cris sur des terres de catégorie III, créant ainsi un précédent historique dans le développement des ressources naturelles au Québec.

La Société souligne également, dans ses observations, que le certificat d'autorisation nécessaire à la poursuite du projet Matoush porte sur un projet d'exploration et non d'exploitation. La phase d'exploration avancée est essentielle pour approfondir les données techniques, ce qui permettrait d'avoir les données nécessaires pour évaluer adéquatement l'impact environnemental et la viabilité d'une éventuelle phase d'exploitation en plus de fournir des réponses plus précises aux préoccupations exprimées par les communautés.

Malgré le dépôt des observations de la Société, le 20 septembre 2013, et l'échéance du délai de suspension convenu, le ministre n'avait toujours pas rendu sa décision relativement à l'octroi du certificat d'autorisation. La Société a donc annoncé, le 29 octobre 2013, qu'elle reprenait les procédures judiciaires contre le ministre là où elle les avait laissées.

Par ailleurs, le 7 novembre 2013, le ministre a fait parvenir à la Société la décision annonçant qu'il refuse d'émettre le certificat d'autorisation pour la phase d'exploration souterraine du projet Matoush.

Le 5 décembre 2013, la Société a déposé à la Cour une requête en nullité de la décision rendue le 7 novembre 2013 par le ministre. En plus de rechercher la nullité de la décision, la Société demande à la Cour de forcer le ministre à émettre le certificat d'autorisation nécessaire pour la réalisation de la phase d'exploration avancée. Le traitement dont la Société a été victime, tout au cours du processus d'autorisation, démontre que le ministre n'a plus l'impartialité nécessaire afin d'évaluer, à son mérite, la demande d'autorisation recherchée par la Société.

Le 24 janvier 2014 a eu lieu la première audience sur la requête en nullité déposée par la Société. Les sujets devant être traités lors de cette audience ont été remis à une date ultérieure en raison de la requête déposée, le 10 janvier 2014, par le procureur général du gouvernement du Québec pour une gestion particulière de l'instance sur la requête en nullité. Cette requête, qui a été entendue par le juge en chef associé le 5 février 2014, avait pour objectif de permettre une gestion efficace des procédures et d'en faciliter la résolution en désignant un juge qui a la charge d'assurer le bon déroulement de l'instance. La Société ne s'y était pas opposée. L'honorable juge Danielle Blondin de la Cour supérieure du Québec, qui était en charge des procédures judiciaires, en 2013, incluant la requête en *mandamus* de la Société, a été nommée par le juge en chef associé pour entendre la requête en nullité.

RESSOURCES STRATECO INC.

Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

La Société poursuit les procédures judiciaires en cours et entend continuer à défendre vigoureusement l'intérêt de ses actionnaires.

INGÉNIERIE

Étant donné que la Société n'a pas obtenu, au cours de l'année 2013, le certificat d'autorisation du MDDEFP nécessaire pour commencer les travaux liés à la phase d'exploration souterraine du projet Matoush et puisque tous les efforts de la Société ont été mis sur les procédures judiciaires visant à obtenir cette autorisation, aucune étude ni aucuns travaux d'ingénierie n'ont été réalisés sur le site. Le site du projet Matoush est conséquemment demeuré en phase d'entretien et de maintenance. Les dépenses au site ont été réduites au minimum.

Le délai pour l'obtention du certificat d'autorisation du MDDEFP a obligé la Société à opérer à effectifs réduits tout au long de l'année; les services de plus d'une douzaine d'employés de BBH Geo-Management inc. (« BBH ») n'étaient plus requis et ont dû être remerciés malgré leurs compétences et dévouement envers le projet Matoush.

Depuis l'annonce du ministre du MDDEFP, le 28 mars 2013, le site du projet Matoush est en veille.

RELATIONS AVEC LES COMMUNAUTÉS LOCALES ET LES INVESTISSEURS

La Société a poursuivi ses relations avec les communautés tout au long du premier trimestre de l'année 2013. Malgré l'opposition officielle de la Nation crie de Mistissini envers le projet Matoush et l'adoption d'une résolution pour l'imposition d'un moratoire permanent sur l'exploration et l'exploitation uranifère sur le territoire Eeyou Istchee, au mois d'août 2012, la Société a maintenu des liens avec des membres de Mistissini et des familles de trappeurs du territoire qui appuient le projet.

Deux visites du camp Matoush ont eu lieu avec des leaders de Mistissini et des représentants des lignes de trappes à proximité du site du projet. Ces derniers ont pu visiter les installations et recevoir des informations sur le projet en général et, plus particulièrement, sur les mesures de protection de l'environnement et des travailleurs. Le chef de la Nation crie de Nemaska a également visité les installations accompagné d'un représentant d'une famille de trappeurs.

De plus, la rencontre annuelle avec les tallymen et les représentants des lignes de trappe a eu lieu, le 27 février 2013, à Chibougamau afin de respecter le souhait du Conseil de bande de Mistissini que la Société ne tienne aucune activité officielle à Mistissini. Le conseiller juridique du Conseil de bande a assisté à cette rencontre qui a été très positive. Les communications et les échanges, qui ont été réalisés au cours des années avec ces tallymen et leur famille, ont permis d'établir une relation basée sur le respect et la confiance qui semble appréciée de tous. Les familles de trappeurs présentes lors de la rencontre ont toutes appuyé le projet Matoush et elles ont déploré l'attitude du Conseil de bande de Mistissini dans ce dossier. Elles soutiennent ne pas avoir été consultées ni écoutées dans le processus de prise de position du Conseil de bande.

À partir du deuxième trimestre de l'année 2013, le délai pour l'obtention du certificat d'autorisation du MDDEFP a obligé la Société à opérer à effectifs réduits; le personnel de la Société responsable des relations avec les communautés locales a dû être remercié. La Direction tient d'ailleurs à souligner leur grand dévouement envers le projet Matoush en plus de leurs compétences et leur excellent travail. Pour l'instant, la Société n'a plus de personnel dans les communautés locales.

De plus, afin de réduire ses dépenses et tenter de conserver la viabilité du projet Matoush, la Société n'a pas renouvelé le contrat de service de son consultant pour les relations avec les investisseurs, monsieur Jason Roy. La Direction de la Société tient à souligner son excellent travail et son dévouement envers le projet Matoush. Désormais, les relations avec les investisseurs se font à partir du siège social de la Société.

RESSOURCES STRATECO INC.

Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

Tout au long de l'année 2013, la Société s'est concentrée sur les procédures judiciaires qui visent notamment à protéger ses droits et ceux de ses actionnaires. La Société répond quotidiennement aux questions des actionnaires sur les procédures en cours. Toutes les nouvelles publiques relatives au projet Matoush et aux procédures judiciaires sont divulguées sur le site Web de la Société (www.strateco.ca).

Par ailleurs, la Société a tenu son assemblée annuelle générale et extraordinaire des actionnaires, le 29 mai 2013, à l'Hôtel Fairmont Le Reine Elizabeth de Montréal. À cette occasion, le conseil d'administration de la Société a reçu un fort appui des actionnaires; le mandat des administrateurs a été reconduit avec une moyenne de 98,8 % d'appui. Ces résultats témoignent d'une grande confiance des actionnaires envers le conseil d'administration et démontrent que les actions entreprises jusqu'à maintenant sont fortement supportées et encouragées. De plus, les actionnaires ont reconduit le régime des droits des actionnaires pour une période de trois ans.

Enfin, le conseil d'administration a procédé à la nomination d'un nouvel administrateur, le 9 juillet 2013, soit Monsieur Charles Riopel. Ce dernier comble un poste disponible au sein du conseil d'administration de la Société. M. Riopel est membre de l'équipe d'investissement de Sentient depuis 2012. Son expérience de plus de 20 ans dans le domaine de l'investissement bancaire et de la gestion de projets dans le secteur minier s'avère être un atout majeur pour le conseil d'administration de la Société.

STRATÉGIE ET PLAN D'ACTION

TRAVAUX D'EXPLORATION

En ce qui a trait au projet Jasper Lake, en Saskatchewan, à la suite de l'analyse des travaux antérieurs et de la compilation exhaustive des données, la Société planifie d'effectuer des levés aéroportés, principalement électromagnétiques, sur les quatre propriétés du projet Jasper Lake, représentant une superficie d'environ 45 000 hectares. À la suite de la cueillette et de l'analyse des données obtenues par un consultant spécialisé, la Société identifiera les secteurs à privilégier pour y faire des travaux plus détaillés, dont notamment des forages d'exploration. À cet effet, un budget d'exploration de l'ordre de 1 200 000 \$ est prévu pour l'année 2014.

Pour ce qui est du projet Matoush, tant et aussi longtemps que la Société n'aura pas obtenu le certificat d'autorisation du MDDEFP, aucun travail ne peut être effectué sur le site dans le cadre du programme d'exploration souterraine.

RELATIONS AVEC LES COMMUNAUTÉS

Depuis l'acquisition de nouvelles propriétés en Saskatchewan, la Société a commencé à s'informer sur les communautés locales, leur implication dans les projets en cours, leurs intérêts et préoccupations de même que sur l'existence des différents programmes mis en place par les sociétés minières. D'ailleurs, la Société bénéficie de la présence de longue date de Denison dans la région et souhaite s'en inspirer pour établir de bonnes relations avec les résidents locaux.

Par ailleurs, relativement au projet Matoush, la Société a tissé des relations de longue date avec des membres de la communauté crie de Mistissini et de la communauté jamésienne, dans le Nord du Québec. Elle entend donc poursuivre, au cours de la prochaine année, ses relations avec les membres et les autorités des communautés qui désirent être informés des événements relatifs au projet Matoush.

EXPLORATION SEQR INC.

Afin de préserver son capital-actions et concentrer ses efforts sur le projet Matoush, la Société entend procéder à l'exploration et au développement de ses nouveaux projets, incluant le projet Jasper Lake en Saskatchewan, par l'entremise d'une société lui appartenant à 100 %, soit Exploration SeqUr inc., constituée selon la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, le 13 janvier 2014.

RESSOURCES STRATECO INC.

Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

POURSUITES JUDICIAIRES

Aussi longtemps que nécessaire, la Société concentrera ses efforts sur la poursuite de la procédure de la requête en nullité de la décision du ministre et du *mandamus* dans le but de faire valoir ses droits et de protéger ceux de ses actionnaires. En plus des démarches judiciaires déjà entamées, la Société entend réserver ses droits pour toutes réclamations futures et continuera d'informer les investisseurs sur les procédures judiciaires en cours.

RESSOURCES STRATECO INC.

Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

FRAIS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION ET FOURNITURES D'EXPLORATION

Frais d'exploration et d'évaluation et fournitures d'exploration pour l'exercice clos le 31 décembre 2013	Matoush		Eclat	Pacific Bay-		Total
	Matoush	Extension		Matoush	Mistassini	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de la période	67 814 685	663 891	4 397 255	1 881 763	961 160	75 718 754
Additions						
Salaires, experts-conseils et sous-traitants	1 224 210	4 510	8 173	3 922	1 106	1 241 921
Entretien des infrastructures, chemins d'accès, parc à carburant et autres	997 766	-	-	-	-	997 766
Forages	187 089	953	1 234	529	-	189 805
Transport et carburant	165 354	-	-	-	-	165 354
Service de premiers soins	137 377	-	-	-	-	137 377
Déplacement et hébergement	43 399	-	-	-	-	43 399
Coûts reliés à la Commission canadienne de sûreté nucléaire	315 573	-	-	-	-	315 573
Fournitures et location d'équipement	263 514	-	-	-	-	263 514
Entretien d'équipements mobiles	6 745	-	-	-	-	6 745
Frais généraux	205 566	1 488	512	1 576	962	210 104
Environnement	43 310	-	-	-	-	43 310
Amortissement des immobilisations corporelles	358 181	-	-	-	-	358 181
	3 948 084	6 951	9 919	6 027	2 068	3 973 049
Crédits d'impôt remboursables relatifs aux ressources	1 031 370	(2 855)	(3 917)	3 566	1 160	1 029 324
	4 979 454	4 096	6 002	9 593	3 228	5 002 373
Dépréciation	(68 748 195)	(667 072)	(4 403 017)	(1 883 727)	(961 664)	(76 663 675)
Frais d'exploration et d'évaluation présentés à l'état des résultats	(4 045 944)	(915)	(240)	(7 629)	(2 724)	(4 057 452)
Variation nette	(67 814 685)	(663 891)	(4 397 255)	(1 881 763)	(961 160)	(75 718 754)
Solde à la fin de la période	-	-	-	-	-	-

RESSOURCES STRATECO INC.

Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

FRAIS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION ET FOURNITURES D'EXPLORATION

Frais d'exploration et d'évaluation et fournitures d'exploration pour l'exercice clos le 31 décembre 2012	Matoush		Eclat	Pacific Bay-		Total
	Matoush	Extension		Matoush	Mistassini	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de la période	55 312 433	519 013	4 387 900	1 865 637	950 164	63 035 147
Additions						
Salaires, experts-conseils et sous-traitants	2 505 935	37 454	12 491	24 293	3 413	2 583 586
Entretien des infrastructures, chemins d'accès, parc à carburant et autres	4 791 799	-	-	-	-	4 791 799
Forages	2 581 657	176 801	2 121	-	-	2 760 579
Géophysique	10 000	-	-	-	12 000	22 000
Transport et carburant	898 816	-	-	-	-	898 816
Service de premiers soins	480 043	-	-	-	-	480 043
Laboratoires et analyses	100 111	-	-	-	-	100 111
Déplacement et hébergement	488 658	4 000	-	-	-	492 658
Coûts reliés à la Commission canadienne de sûreté nucléaire	493 460	-	-	-	-	493 460
Frais de gestion	458 735	16 895	32	97	1 260	477 019
Fournitures et location d'équipement	520 270	-	-	-	-	520 270
Entretien d'équipements mobiles	14 762	-	-	-	-	14 762
Frais généraux	555 566	1 386	630	1 939	1 280	560 801
Environnement	506 284	-	-	-	-	506 284
Rémunération à base d'actions	117 815	-	-	-	-	117 815
Amortissement des immobilisations corporelles	2 114 230	-	-	-	-	2 114 230
	16 638 141	236 536	15 274	26 329	17 953	16 934 233
Crédits d'impôt remboursables relatifs aux ressources	(4 135 889)	(91 658)	(5 919)	(10 203)	(6 957)	(4 250 626)
Augmentation nette	12 502 252	144 878	9 355	16 126	10 996	12 683 607
Solde à la fin de la période	67 814 685	663 891	4 397 255	1 881 763	961 160	75 718 754

RESSOURCES STRATECO INC.

Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

INFORMATION FINANCIÈRE SÉLECTIONNÉE ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Exercices terminés les 31 décembre :

	2013	2012	2011
	\$	\$	\$
Revenus financiers	21 733	68 339	92 799
Dépenses			
Frais de propriétés minières	(4 774)	-	-
Frais d'exploration et d'évaluation	(4 011 300)	-	-
Salaires et charges sociales, consultants et frais professionnels, communications et dépenses promotionnelles, dépenses de bureau et frais généraux d'exploration	(1 428 471)	(2 040 931)	(2 563 376)
Rémunération à base d'actions	-	(225 273)	(241 727)
Charge de désactualisation relative aux billets convertibles et aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles et aux prêts à payer	(2 602 070)	(2 096 092)	(1 800 234)
Amortissement des immobilisations corporelles	(5 664)	(31 091)	(42 921)
Intérêts débiteurs et frais bancaires	(316 846)	(153 459)	(332 016)
Dépréciation de propriétés minières, frais d'exploration et d'évaluation reportés et immobilisations corporelles	(87 241 070)	-	(3 967 706)
Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente	(30 000)	-	(250 000)
Gain sur échange de billets convertibles	5 125 105	-	-
Gain sur la cession de propriétés minières	119 203	-	-
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	9 494	-	-
Recouvrement d'impôts sur les résultats (charge)	11 031 974	53 394	(1 215 432)
Perte nette	(79 332 686)	(4 425 113)	(10 320 613)
Perte nette de base et diluée par action	(0,46)	(0,03)	(0,07)

Au :

	31 décembre 2013	31 décembre 2012	31 décembre 2011
	\$	\$	\$
Actif total	6 292 197	95 468 766	86 497 662
Passif financier non courant			
Obligations découlant des contrats de location-financement	-	15 426	30 874
Prêts à payer	2 981 941	-	-
Billets convertibles	6 151 853	8 958 647	7 073 607
	9 133 794	8 974 073	7 104 481

RESSOURCES STRATECO INC.

Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

La perte nette a augmenté pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, pour les raisons suivantes :

Tel que divulgué à la note 4 aux états financiers audités, la Société a déprécié ses actifs non financiers au 31 mars 2013. Basé sur cette analyse, ses propriétés minières, les frais d'exploration et d'évaluation reportés afférents et les immobilisations corporelles ont été dépréciés pour un total de 87 241 070 \$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Le recouvrement d'impôts sur les résultats pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, comparativement à la même période en 2012, est attribuable, en partie, à la dépréciation discutée ci-haut. Cette dépréciation a eu pour impact d'éliminer entièrement le passif d'impôts différés et un recouvrement d'impôts différés correspondant a été constaté.

Le gain sur échange de billets convertibles au montant de 5 125 105 \$, comptabilisé en 2013, provient de la réévaluation des billets convertibles à la suite des modifications apportées, le 20 décembre 2013, à la convention des billets convertibles d'un montant de 14 905 000 \$, intervenue en janvier 2010, qui reporte, entre autres, de février 2015 à février 2016, l'échéance de ces billets.

Depuis l'enregistrement de la dépréciation des actifs non financiers de la Société, discutée ci-haut, la Société présente tous ses frais d'exploration et d'évaluation à l'état des résultats reliés au projet Matoush. Le total de ses frais, déduction faite des crédits d'impôt, représente, pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, un montant de 4 011 300 \$.

La diminution des dépenses de salaires et charges sociales, consultants et frais professionnels, communications et dépenses promotionnelles, dépenses de bureau et frais généraux d'exploration, pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, découle de la baisse du niveau d'activité discutée à la section « Permis et Autorisations » du présent rapport de gestion ce qui exige des services de gestion moindres ainsi que des honoraires pour services professionnels inférieurs. De plus, la Société a mis fin ou n'a pas renouvelé plusieurs ententes liées aux relations avec les investisseurs, aux services financiers et stratégiques, et finalement, à la publicité en 2013.

La charge de désactualisation relative aux billets convertibles et aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles et aux prêts à payer est en croissance principalement en raison de la désactualisation relative aux billets convertibles qui augmente lorsqu'on s'approche de la date d'échéance des passifs financiers. De plus, ces charges n'ont pas d'impact pour l'exercice sur les flux de trésorerie de la Société.

L'absence de dépense de rémunération à base d'actions, en 2013, s'explique par l'octroi d'aucune option d'achat d'actions durant l'année, alors qu'en 2012, la Société avait octroyé 1 360 000 options d'achat d'actions, le 30 mai 2012, à des administrateurs, dirigeants et consultants, dont la totalité était immédiatement exerçable.

L'augmentation des intérêts débiteurs découle du remboursement complet du prêt à payer fait au début du mois d'août 2012, alors que le prêt à payer en vigueur, en 2013, du même montant n'a été remboursé que le 20 décembre 2013. De plus, le pourcentage d'intérêts exigé est légèrement supérieur pour le prêt à payer de l'année 2013 qu'à celui de 2012.

La Société a dégagé un gain au montant de 119 203 \$ sur la cession de la propriété Apple pour laquelle, un paiement en espèce de 10 000 \$ a été reçu ainsi que 4 000 000 d'actions ordinaires de Métaux Stratégique qui sont soumises à des périodes de restriction de revente.

Des montants de 30 000 \$ et 250 000 \$ ont été comptabilisés en 2013 et 2011, respectivement, comme dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente, soit les actions détenues dans Pacific Bay.

RESSOURCES STRATECO INC.

Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

POLITIQUE SUR LES DIVIDENDES

Depuis sa constitution en société, la Société n'a jamais versé de dividendes en espèces sur ses actions ordinaires en circulation. Tout paiement de dividendes en espèces dépendra des besoins financiers de la Société pour ses programmes d'exploration et d'évaluation, de son niveau de croissance future ainsi que de tout autre facteur que le conseil d'administration jugera nécessaire de considérer dans les circonstances. Il est peu probable que des dividendes en espèces soient versés dans un futur proche.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET FINANCEMENT

Le fonds de roulement de la Société s'élevait à 362 496 \$ au 31 décembre 2013 (2 375 900 \$ au 31 décembre 2012), incluant la trésorerie de 1 843 106 \$ (429 254 \$ au 31 décembre 2012). Ce fonds de roulement comprend 1 080 864 \$ en crédits d'impôt à recevoir au 31 décembre 2013 (3 606 099 \$ au 31 décembre 2012) ainsi que des provisions de 1 830 000 \$ au 31 décembre 2013 (0 \$ au 31 décembre 2012). La Direction estime que ces fonds ne seront pas suffisants pour répondre aux obligations de la Société et aux dépenses prévues en 2014. Tout manque à gagner pourrait être pallié de différentes façons à l'avenir, incluant sans s'y limiter, l'émission de nouveaux titres de capitaux propres, de nouvelles mesures de réduction des dépenses ou d'autres mesures. Malgré le fait que la Direction ait réussi à obtenir du financement dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir et rien ne garantit que ces sources de financement ou ces initiatives seront accessibles à la Société ni qu'elles seront disponibles à des conditions acceptables pour la Société. Si la Direction ne parvenait pas à obtenir de nouveaux fonds, la Société pourrait alors être dans l'incapacité de poursuivre ses activités, et les montants réalisés à titre d'actifs pourraient être moins élevés que les montants inscrits dans les présents états financiers.

Un montant de 2 216 562 \$ a été utilisé pour les activités d'exploitation de la Société au cours l'exercice clos le 31 décembre 2013 (2 010 403 \$ pour la même période en 2012). L'augmentation des fonds utilisés provient de la présentation de tous les frais d'exploration et d'évaluation reliés au projet Matoush de la Société à l'état des résultats depuis l'enregistrement de la dépréciation des actifs non financiers de la Société, discuté dans la section « Résultats d'exploitation » du présent rapport de gestion. En contrepartie, il y a eu diminution des fonds utilisés pour les frais généraux et administratifs discutée dans la section « Résultats d'exploitation » du présent rapport de gestion ainsi qu'une amélioration marquée, en 2013, des éléments hors caisse du fonds de roulement causée principalement par l'encaissement de crédits d'impôt et d'une provision relative à ceux-ci.

Les activités d'investissement de la Société correspondent principalement aux fonds utilisés pour des travaux d'exploration et d'évaluation effectués avant l'enregistrement de la dépréciation, dont le détail est divulgué aux tableaux « Frais d'exploration et d'évaluation et fournitures d'exploration » du présent rapport de gestion, l'addition aux propriétés minières et l'acquisition d'immobilisations corporelles.

La Société a droit à un crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources pouvant atteindre 38,75 % des dépenses admissibles, ainsi qu'un crédit de droits miniers remboursable pour pertes équivalent à 16 % de 50 % des dépenses admissibles engagées et financées au moyen de fonds accreditifs n'ayant pas fait l'objet d'une renonciation fiscale. La Société a divulgué l'incertitude et sa position relative au recouvrement et à l'évaluation des montants de droits miniers remboursables pour pertes à recevoir dans les états financiers au 31 décembre 2013, à la note 4 « Jugements, estimations et hypothèses : Positions fiscales incertaines ».

Concernant les crédits d'impôt relatifs aux ressources de 2012, un montant partiel de 3 242 545 \$ (5 645 263 \$ en 2012), présentés dans les activités d'investissement, a été reçu au cours du quatrième trimestre 2013 et le prêt de 3 000 000 \$ de Sentient IV ainsi que les intérêts encourus, relatifs à ces crédits d'impôt, ont été payés au complet.

RESSOURCES STRATECO INC.

Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

Également, les activités de financement de la Société, qui ont été réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, comprennent, d'abord, l'encaissement, le 14 janvier 2013, du second versement au montant de 2 500 000 \$ du prêt consenti totalisant la somme de 3 000 000 \$ en vertu de l'entente intervenue le 20 décembre 2012 avec Sentient IV; ensuite, la clôture, au troisième trimestre, d'un placement privé avec Sentient IV, sans l'entremise d'un courtier, de l'émission d'actions ordinaires pour un produit brut de 822 319 \$; et, des frais d'émission relatifs à ce placement. En dernier lieu, au quatrième trimestre de 2013, la Société a obtenu un financement, d'un terme de deux ans, de 3 000 000 \$ de Sentient IV. Ce financement est garanti par une hypothèque de premier rang sur l'ensemble des actifs de la Société et porte intérêt au taux de 10 % payable à l'option de la Société en argent ou par l'émission d'actions ordinaires sur une base trimestrielle.

DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

Le tableau suivant présente l'information financière choisie pour les huit derniers trimestres.

	31 déc. 2013 (iii, iv)	30 sept. 2013 (iii)	30 juin 2013 (iii)	31 mars 2013 (ii)	31 déc. 2012	30 sept. 2012	30 juin 2012 (i)	31 mars 2012
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits totaux	14 872	1 838	1 497	3 526	5 324	14 299	24 862	23 854
Résultat (perte) net(te)	1 601 649	(1 865 682)	(1 843 216)	(77 225 437)	(954 906)	(961 991)	(1 409 309)	(1 098 907)
Résultat (perte) net(te) de base et dilué(e) par action	0,009	(0,011)	(0,011)	(0,460)	(0,006)	(0,006)	(0,008)	(0,007)

- (i) La perte nette plus élevée est attribuable à la dépense de rémunération à base d'actions à la suite de l'octroi par la Société d'options d'achat d'actions et par une charge d'impôts courants sur les résultats causée par la renonciation de dépenses admissibles en faveur d'investisseurs qualifiés.
- (ii) La perte nette résulte de la dépréciation au montant de 87 241 070 \$ des propriétés minières de la Société, des frais d'exploration et d'évaluation reportés et des immobilisations corporelles ainsi que du recouvrement d'impôts différés au montant de 11 038 464 \$.
- (iii) La perte nette plus élevée est attribuable à la présentation, depuis l'enregistrement de la dépréciation des actifs non financiers de la Société, de tous les frais d'exploration et d'évaluation reliés au projet Matoush à l'état des résultats et ces frais représentent un montant de 808 746 \$, 811 398 \$ et 2 391 156 \$ pour les périodes de trois mois closes le 30 juin 2013, le 30 septembre 2013 et le 31 décembre 2013 respectivement.
- (iv) Le résultat net résulte principalement d'un gain sur échange de billets convertibles au montant de 5 125 105 \$ discuté à la section « Résultats d'exploitation ».

RESSOURCES STRATECO INC.

Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

QUATRIÈME TRIMESTRE

	2013	2012
	\$	\$
Revenus financiers	14 872	5 324
Dépenses		
Frais de propriétés minières	(1 519)	-
Frais d'exploration et d'évaluation	(2 391 156)	-
Salaires et charges sociales, consultants et frais professionnels, communications et dépenses promotionnelles, dépenses de bureau et frais généraux d'exploration	(418 999)	(667 781)
Charge de désactualisation relative aux billets convertibles et aux obligations liées à la mise hors service des immobilisations corporelles et aux prêts à payer	(640 103)	(539 713)
Amortissement des immobilisations corporelles	-	(6 763)
Intérêts débiteurs et frais bancaires	(88 699)	(5 026)
Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente	(30 000)	-
Gain sur échange de billets convertibles	5 125 105	-
Gain sur la cession de propriétés minières	119 203	-
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	6 451	-
Recouvrement d'impôts sur les résultats (charge)	(93 506)	259 053
Résultat (perte) net(te)	1 601 649	(954 906)
Résultat (perte) net(te) de base et dilué(e) par action	0,009	(0,006)

La Société a enregistré un résultat net, pour le trimestre clos le 31 décembre 2013, comparativement à la perte enregistrée pour la même période l'an dernier, en raison de :

- la présence d'un gain sur échange de billets convertibles au montant de 5 125 105 \$ comptabilisé en 2013 et discuté à la section « Résultats d'exploitation »;
- la présentation, depuis l'enregistrement de la dépréciation des actifs non financiers de la Société, de tous les frais d'exploration et d'évaluation reliés au projet Matoush à l'état des résultats;
- la baisse du recouvrement d'impôts sur les résultats de 353 000 \$, principalement causée par la baisse du crédit de droits miniers remboursable pour pertes;
- la diminution des dépenses de salaires et charges sociales, consultants et frais professionnels, communications et dépenses promotionnelles, dépenses de bureau et frais généraux d'exploration qui découle de la baisse du niveau d'activité de la Société.

Les éléments significatifs affectant les flux de trésorerie au quatrième trimestre ont été la réception du prêt de 3 000 000 \$ de Sentient IV, la réception de 3 242 545 \$ des crédits d'impôt et le remboursement du prêt de 3 000 000 \$ de Sentient IV.

RESSOURCES STRATECO INC.

Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES AU 31 DÉCEMBRE 2013

Obligations contractuelles	Paielements exigibles par période			
	Moins d'un exercice	Du 1 ^{er} au 3 ^e exercice	Du 4 ^e et 5 ^e exercices	Au-delà du 5 ^e exercice
	\$	\$	\$	\$
Billets convertibles	-	14 905 000	-	-
Prêts à payer	300 000	3 300 000	-	-
Obligations découlant des contrats de location-financement	16 126	-	-	-
Locations-exploitation	38 500	-	-	-
Total des obligations contractuelles	354 626	18 205 000	-	-

La CCSN a assorti, entre autres, la licence obtenue le 16 octobre 2012 d'une condition à respecter avant d'entreprendre les travaux prévoyant que la Société devra déposer en fiducie une garantie financière de l'ordre de 6 000 000 \$ pour la réhabilitation du site.

ARRANGEMENT HORS BILAN

La Société n'a aucun arrangement hors bilan.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société a renouvelé une entente de services, sur une base mensuelle et effective le 1^{er} août 2011 avec BBH, une société liée dont un dirigeant et administrateur, monsieur Guy Hébert, est également dirigeant et administrateur de la Société. Aux termes de cette entente, BBH fournit certains services administratifs à la Société.

Les frais et les coûts qui sont facturés à la Société par BBH couvrent notamment les services suivants :

- utilisation des locaux et des équipements de BBH pour un montant mensuel de 5 500 \$ qui sera révisé au 31 juillet de chaque année;
- des frais de gestion de 5 % sur tous les frais liés à des programmes d'exploration et d'évaluation et d'achats d'immobilisations reliés à la propriété Matoush jusqu'au 15 octobre 2012;
- des frais de gestion de 10 % pour tous les frais liés à des programmes d'exploration et d'évaluation sur les autres propriétés : Matoush Extension, Eclat, Pacific Bay-Matoush, Mistassini, Apple et sur les autres propriétés et des frais de gestion de 5 % sur les achats liés aux projets d'exploration, les conventions d'options ou d'entreprises en coparticipation sur les propriétés Matoush Extension, Eclat, Pacific Bay-Matoush, Mistassini, Apple et sur les autres propriétés jusqu'au 15 octobre 2012;
- gestion, administration et services juridiques jusqu'au 15 octobre 2012;
- comptabilité;
- services de consultation, y compris dans le domaine géologique;
- relations avec les actionnaires et autres services jusqu'au 15 octobre 2012;
- recherche de financement jusqu'au 15 octobre 2012.

Le conseil d'administration de la Société a approuvé l'entente de services avec BBH en l'absence de monsieur Guy Hébert. Les honoraires versés par la Société à BBH pour le personnel de BBH sont équivalents à la rémunération qui serait autrement payée par la Société à une tierce partie non liée dans l'industrie.

RESSOURCES STRATECO INC.

Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

La Société a effectué les transactions suivantes auprès de BBH :

	2013	2012
	\$	\$
Dépenses d'exploration et d'évaluation capitalisées dans les frais d'exploration et d'évaluation reportés		
Honoraires	355 000	3 387 000
Frais de gestion	-	481 000
À l'état des résultats		
Honoraires professionnels	223 000	964 000
Honoraires pour frais d'exploration et d'évaluation	395 000	-
Dépenses de bureau	66 000	64 000
Intérêts chargés sur les soldes en souffrance	13 500	-
Frais de gestion comptabilisés aux immobilisations corporelles	-	89 000

Au 31 décembre 2013, les créiteurs et les charges à payer comprennent un montant de 71 000 \$ (598 000 \$ au 31 décembre 2012) à payer aux parties liées. Les honoraires chargés par BBH pour les services rendus à la Société par les employés de BBH incluent une prime de 1,85 pour couvrir les avantages sociaux et autres risques assumés par BBH à titre d'employeur. Les factures de BBH sont payables sur réception et portent intérêt à un taux de 5 %.

Toutefois en respectant la clause de non-sollicitation prévue à l'entente de services avec BBH, la Société a pris en considération que lors de l'émission de la licence ou d'autres événements, elle devrait engager des frais et des honoraires pour la sollicitation et l'engagement de personnel, pour la gestion de ses affaires et la réalisation de ses programmes d'exploration et de développement minier. Ainsi, la Société a convenu d'une entente de transfert de personnel avec BBH, le 8 novembre 2011, effective aussi le 1^{er} août 2011 (« entente de transfert »).

Cette entente de transfert prévoit, entre autres, que BBH serait en droit de réclamer des honoraires pour le transfert des membres de la direction et des employés permanents de BBH à la Société. Dans l'entente de transfert, la Société s'oblige et s'engage à payer BBH pour le transfert de chaque membre de la direction et pour le transfert éventuel de chaque employé permanent, dans les 30 jours suivant leur entrée en fonction auprès de la Société, un honoraire calculé selon un pourcentage de leur rémunération de base payable par la Société.

Lors de l'obtention de la licence de la CCSN, le 16 octobre 2012, la Société a demandé à BBH le transfert de dix membres de la direction, qui étaient auparavant des employés de BBH et qui sont devenus, à cette date, des employés de la Société (« Membres de la Direction »).

Aux termes de l'entente de transfert, les honoraires des Membres de la Direction auparavant facturés à la Société par BBH en vertu de l'entente de services, ont cessé d'être exigibles à compter du 16 octobre 2012 et il en est de même des frais reliés à la gestion des travaux des programmes d'exploration et d'évaluation sur les propriétés minières de la Société, énoncés plus haut et à la gestion des travaux administratifs, qui sont dorénavant assumés par la Société à compter de la date du transfert des Membres de la Direction.

L'entente de transfert prévoit aussi le transfert éventuel de certains autres employés permanents de BBH qui pourraient éventuellement devenir des employés de la Société, mais qui sont encore, en date du 19 mars 2014, des employés de BBH (« Employés Permanents »).

Toutes les autres dispositions de l'entente de services concernant les services encore rendus par les Employés Permanents à la Société et la charge mensuelle fixe de 5 500 \$ pour l'utilisation des locaux et des équipements de BBH continuent à être en vigueur.

À la suite des transactions décrites aux notes 10 et 13, dans les états financiers du 31 décembre 2013, Sentient exerce maintenant une influence notable sur la Société et est donc une partie liée. Toutes les ententes et les transactions avec Sentient sont divulguées dans les états financiers du 31 décembre 2013 et ne sont donc pas reproduites dans cette section.

RESSOURCES STRATECO INC.

Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

CONTRATS D'EMPLOI DE LA HAUTE DIRECTION

Le 16 octobre 2012, les contrats de travail entre la Société et les membres de la haute direction visés de la Société sont entrés en vigueur. Les contrats de travail des membres de la haute direction comportent un mécanisme de rémunération variable pouvant atteindre jusqu'à 50 % du salaire annuel de base de ceux-ci. Si la cessation d'emploi ou un changement de contrôle impliquant des modifications importantes dans les fonctions attribuées à des membres de la haute direction avait eu lieu le 31 décembre 2013, les montants à payer pour l'équipe de la haute direction auraient totalisé 1 695 000 \$ et 2 595 000 \$ respectivement.

RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

Le régime d'options d'achat d'actions a été conçu afin que, grâce aux actions, la Société dispose d'un moyen pour conserver, motiver ou récompenser des bénéficiaires en raison des efforts qu'ils ont déployés afin d'atteindre les objectifs de la Société.

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES ET ESTIMATIONS

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS exige que la Direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui ont des incidences sur les montants présentés aux états financiers et dans les notes afférentes. Une description complète et une présentation détaillée des principales méthodes comptables et des jugements, estimations et hypothèses utilisés par la Société sont fournies dans les états financiers annuels du 31 décembre 2013, aux notes 1, 2, 3 et 4.

NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE

Il n'y a eu aucun changement aux méthodes comptables appliquées par la Société pour chacun des trimestres de 2013 comparativement aux états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013, à l'exception de celles divulguées à la note 3 des états financiers annuels du 31 décembre 2013 et qui n'ont pas eu d'impact sur les résultats de la Société.

INFORMATION SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

	Au 19 mars 2014
	Nombre
Actions ordinaires	184 528 497
Options d'achat d'actions	3 549 500
Bons de souscription	1 500 000
	189 577 997

INSTRUMENTS FINANCIERS

FACTEURS DE RISQUES FINANCIERS

La Société est exposée à différents risques financiers résultant à la fois de ses activités et de ses investissements. La Direction de la Société gère les risques financiers. La Société n'a pas recours à des transactions d'instruments financiers, incluant des instruments financiers dérivés, à des fins de spéculation. L'exposition de la Société aux principaux risques financiers et ses politiques financières en la matière sont décrites dans les états financiers annuels du 31 décembre 2013, à la note 17.

RESSOURCES STRATECO INC.

Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

RISQUES ET INCERTITUDES

RISQUE DE CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

La Société et ses programmes d'exploration et d'évaluation minérales en sont aux stades préliminaires et la Société ne dispose d'aucune source de revenus. La Société mise sur sa capacité d'attirer d'importantes sommes de financement pour obtenir le montant de capital minimum requis pour mener le projet à terme et continuer l'exploitation de son entreprise. Bien que la Société ait réussi à amasser des fonds par le biais d'offres de capitaux propres, de billets convertibles et de prêts à payer dans le passé, rien ne garantit qu'elle réussira à l'avenir, ni que du financement adéquat sera disponible pour la Société ou que les conditions d'un tel financement seront favorables. Si la Société n'était pas en mesure d'obtenir un tel financement, cela pourrait avoir comme effet de compromettre la capacité de la Société à poursuivre ses programmes d'exploration et d'évaluation et à conserver ses propriétés minières.

RISQUES OPÉRATIONNELS LIÉS AUX PROJETS D'EXPLORATION ET D'EXPLOITATION MINIÈRES

Les activités de la Société en sont au stade de l'exploration. Les activités d'exploration et d'exploitation minières comportent un degré de risque élevé. Peu de propriétés d'exploration atteignent le stade de mise en production. Des formations inhabituelles ou imprévues, des incendies, des pannes de courant, des conflits de travail, des inondations, des explosions, des éboulements, des glissements de terrain et l'incapacité d'obtenir de la main-d'œuvre, de la machinerie ou de l'équipement appropriés ou adéquats sont tous des risques associés aux activités d'exploitation minière et à l'exécution de programmes d'exploration. Le fait de ne pas tenir compte de ces risques pourrait réduire la rentabilité d'une opération ou même empêcher carrément le développement d'une propriété.

RISQUES LIÉS À LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES

La mise en valeur de propriétés de ressources est tributaire de nombreux facteurs, dont le coût d'exploitation, les variations de la matière extraite, la fluctuation des marchés des ressources naturelles et des bourses, le coût de l'équipement de traitement et d'autres facteurs comme les revendications des autochtones, la réglementation gouvernementale, notamment la réglementation portant sur les redevances, la production autorisée, l'importation et l'exportation de ressources naturelles et la protection de l'environnement. Selon le prix des ressources naturelles produites, la Société peut déterminer qu'il n'est pas opportun d'entreprendre ou de poursuivre la production commerciale. Le fait de ne pas tenir compte de ces risques pourrait réduire la rentabilité d'une opération ou même empêcher carrément le développement d'une propriété.

RISQUE D'EXPLORATION (GÉOLOGIQUE)

La probabilité qu'un prospect individuel recèle des réserves qui répondent aux exigences de la *Norme canadienne 43-101, Information concernant les projets miniers* est extrêmement ténue. La plupart des projets d'exploration et d'évaluation ne débouchent pas sur la découverte de minerai. Selon toutes probabilités, la majorité des propriétés ne renferment pas de réserves et tous les fonds investis en exploration et en évaluation seront probablement perdus.

RISQUE LIÉ AUX SUBSTANCES

Le marché pour l'uranium, comme pour toute autre substance minérale, peut être affecté par des facteurs qui échappent au contrôle de la Société. Les prix des ressources ont été sujets à de grandes fluctuations, particulièrement durant les dernières années. L'incidence de ces facteurs ne peut être prévue avec précision, toutefois la faiblesse du prix de l'uranium pourrait réduire la rentabilité d'une opération ou même empêcher carrément le développement d'une propriété.

RISQUE JUSQU'À L'INSCRIPTION DES TITRES DE PROPRIÉTÉ

Bien que la Direction ait pris des mesures pour vérifier les titres des propriétés minières dans lesquelles la Société a une option visant à acquérir une participation, conformément aux normes de l'industrie visant la phase courante d'exploration de ces propriétés, les options visant à acquérir une participation et les participations dans les propriétés pourraient être assujetties à des accords antérieurs non reconnus et ne pas être conformes aux exigences réglementaires jusqu'à ce que la participation dans les claims et les titres miniers soit enregistrée au Québec, Canada, au nom de la Société, ce qui pourrait compromettre l'option de la Société visant à acquérir une participation dans la propriété.

RESSOURCES STRATECO INC.

Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE ET AUTRES

Les lois, les règlements et les mesures actuelles, possibles ou futures en matière d'environnement pourraient entraîner des frais, des dépenses en immobilisations, des restrictions et des retards additionnels dans les activités de la Société dont on ne peut prévoir l'étendue. Les exigences de la réglementation et des normes environnementales sont constamment réévaluées et pourraient devenir beaucoup plus strictes, ce qui pourrait nuire sérieusement à la Société ou à son aptitude à mettre en valeur ses propriétés de façon économique. Avant que la production ne puisse débiter sur une propriété, la Société doit obtenir les approbations des autorités réglementaires et environnementales. Rien ne garantit que de telles approbations soient obtenues ou qu'elles le soient en temps opportun. Le coût lié à l'analyse des changements dans la réglementation gouvernementale pourrait réduire la rentabilité de l'exploitation ou empêcher entièrement la mise en valeur économique d'une propriété. La Société est d'avis qu'elle est, dans l'ensemble, en conformité avec les lois environnementales en vigueur.

En raison de l'absence de décision du ministre du MDDEFP relativement à l'octroi du certificat d'autorisation pour le programme d'exploration souterraine du projet Matoush, attendue depuis le mois d'août 2011, la Société a entamé des procédures judiciaires qui sont toujours en cours. À cet effet, rappelons, entre autres, que le 17 janvier 2013, la Société a déposé une requête en *mandamus* à la Cour supérieure du Québec afin que le ministre rende une décision. Le 28 mars 2013, le ministre a annoncé la réalisation d'études sur la filière uranifère en vue de confier un mandat au BAPE. Le 7 novembre 2013, le ministre a fait parvenir à la Société la décision annonçant qu'il refuse d'émettre le certificat d'autorisation pour la phase d'exploration souterraine du projet Matoush. Le 5 décembre 2013, la Société a déposé à la Cour une requête en nullité de la décision rendue le 7 novembre 2013 par le ministre. L'issue incertaine des procédures judiciaires pourrait affecter le développement du projet Matoush.

ENTENTES D'OPTION ET DE COENTREPRISE

La Société a conclu des ententes d'option et de coentreprise en vertu desquelles : 1) d'autres parties pourraient avoir des participations dans les mêmes titres, mais pour des substances minérales autres que l'uranium; ou 2) la Société doit obtenir le consentement des parties pour avoir la priorité d'explorer et de produire de l'uranium pour la durée de l'entente d'option et de coentreprise; ou 3) des redevances doivent quelquefois être versées non pas par la Société, mais par l'autre partie, à une tierce partie en vertu d'un engagement antérieur avec l'autre partie à l'entente; ou 4) l'autre partie peut être gérant de l'option ou de la coentreprise; ou 5) la participation de la Société pourrait être diluée si la Société n'engageait pas de dépenses d'exploration. Si la Société néglige de verser les sommes dues ou d'émettre les valeurs mobilières conformément aux conditions des ententes, l'option visant à acquérir une participation ou la participation dans la propriété pourrait être abandonnée ou perdue et tous les montants investis par la Société dans ces titres pourraient alors être perdus.

FINANCEMENT ET DÉVELOPPEMENT

La Société a subi des pertes jusqu'à maintenant et ne dispose pas de ressources financières suffisantes à l'heure actuelle pour financer ses programmes d'exploration, d'évaluation et de mise en valeur prévus. La mise en valeur des propriétés de la Société dépend donc de l'aptitude de cette dernière à obtenir le financement supplémentaire requis. Rien ne garantit que la Société réussisse à obtenir le financement requis et elle pourrait en conséquence subir une dilution importante de ses intérêts (existants ou qu'elle se propose d'acquérir) dans ses propriétés. L'incapacité d'attirer suffisamment de financement ou de personnel qualifié pourrait avoir une incidence néfaste sur la rentabilité ou la viabilité d'un projet. Les futurs financements pourraient prendre différentes formes, dont la nature et les conditions ne peuvent être prévues avec précision. Un financement par emprunt pourrait être assorti de clauses restrictives. Les émissions de capitaux propres pourraient avoir un effet dilutif sur les actionnaires actuels. La Direction travaille sans relâche pour assurer le financement requis pour atteindre les objectifs de la Société.

RISQUE LIÉ AU PERSONNEL

La Société possède une expérience limitée dans la mise en valeur d'une propriété de ressources et son aptitude en ce sens dépendra du recours à un personnel dûment expérimenté ou de la conclusion d'ententes avec d'autres grandes sociétés minières qui pourraient fournir cette expertise.

RESSOURCES STRATECO INC.

Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

EFFICACITÉ DES CONTRÔLES ET DES PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Le Président et Chef de la direction ainsi que le Chef des finances ont conçu ou fait concevoir, sous leur supervision, des contrôles et des procédures de communication de l'information afin d'avoir l'assurance raisonnable que l'information importante relative à la Société leur soit communiquée, en particulier pendant la période où les documents intermédiaires et annuels sont établis.

L'évaluation de l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information a été effectuée au 31 décembre 2013, par les dirigeants de la Société et sous leur supervision, en l'occurrence le Président et Chef de la direction ainsi que le Chef des finances. Selon cette évaluation, le Président et le Chef des finances ont conclu que la conception et l'application de ces contrôles et procédures de présentation de l'information étaient efficaces et fournissaient une assurance raisonnable que l'information importante relative à la Société leur serait communiquée en temps opportun par les autres membres du personnel de la Société.

ÉVALUATION DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La Direction maintient un système de contrôle interne à l'égard de l'information financière qui lui fournit l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés de toute perte ou d'un usage non autorisé et que l'information financière est fiable et disponible en temps opportun. Ils ont aussi conçu ou fait concevoir des contrôles internes de l'information financière afin d'avoir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers sont établis en vue de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Il n'est survenu aucun changement important concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière au cours de la période de trois mois close le 31 décembre 2013, qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société (« CIIF »).

Le Président et Chef de la direction et le Chef des finances ont évalué ou fait évaluer sous leur supervision périodiquement la conception et l'efficacité du fonctionnement du CIIF de la Société. À la clôture de l'exercice au 31 décembre 2013, ces dirigeants ont conclu que le CIIF était efficace.

INFORMATION ADDITIONNELLE ET DIVULGATION CONTINUE

Ce rapport de gestion a été préparé le 19 mars 2014 et est conforme au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*, c. V-1.1, r. 24 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Ce présent rapport de gestion vise à aider le lecteur à comprendre et à évaluer les tendances et les changements d'importance liés aux résultats et à la situation financière de la Société. Il présente le point de vue de la Direction sur les activités courantes de la Société et sur ses résultats financiers courants et passés ainsi qu'un aperçu des activités à venir au cours des prochains mois. La Société divulgue régulièrement de l'information additionnelle par le dépôt de communiqués de presse et autres rapports sur les sites internet de la Société (www.strateco.ca) et de SEDAR (www.sedar.com).

(Signé) Guy Hébert

Guy Hébert
Président et Chef de la direction

(Signé) Yvon Robert

Yvon Robert
Chef des finances